



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

46, cours de la République 69100 Villeurbanne

N° Siret : 256 901 406 000 15 – APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187, 3-105188

Représenté par Stéphane FRIOUX, en qualité de Président

Ci-après dénommé « **ENM** »

Et

Association loi 1901 : PaalabRes (Pratiques Artistiques en Actes – LABoratoire de REcherches)

Adresse : 1, rue du Tonkin, 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 89 97 90

Représentée par Jean-Charles FRANÇOIS et Nicolas SIDOROFF, en qualité de co-représentants

SIRET : 801 313 1569 00011 - Code APE : 9003B

Ci-après dénommé « **Le partenaire** »

Préambule :

PaalabRes s'entend pour :

Pratiques Artistiques en Actes - LABoratoire de REcherches

Un collectif d'artistes crée un laboratoire de recherches sur les pratiques nomades et transversales. Il s'agit de construire une documentation, écrire et publier sur différents supports, traduire et travailler au niveau national et francophone en relation avec des partenaires européens et internationaux, confronter des pratiques diversifiées, élaborer des événements culturels, organiser des rencontres, séminaires, conférences, etc.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Dans le cadre de ses activités, l'association Paalabres invite la musicienne Tam Thi Pham et propose à l'ENM de bénéficier d'une intervention rencontre entre elle et les élèves des classes de musiques actuelles amplifiées à l'occasion de l'atelier d'improvisation qui se tient le jeudi 27 mars de 10h30 à 12h à l'ENM.

Tam Thi Pham musicienne vietnamienne sera à Lyon du 24 au 27 mars invitée par Paalabres (22 23 mars) et par le cefedem AURA (mardi 25 mars).

Tam Thi Pham est une compositrice, improvisatrice et interprète multimédia vietnamienne. Elle joue principalement du Đàn bầu qu'elle a amplifié, et elle développe improvisation et composition à l'intersection des musiques traditionnelles et contemporaines, entre les technologies et son héritage culturel.

Son travail et mémoire de master de composition multimedia s'intitule "Explorer le Đàn bầu, le renouveau d'un instrument traditionnel vietnamien dans un contexte contemporain":

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENMDAD

- Prend en charge les différents contrats relevant de l'utilisation quotidienne du lieu et nécessaire à son activité. Rémunère son personnel permanent et intermittent pour les missions relevant de son activité quotidienne.
- S'engage à mettre à disposition du partenaire et de Tam Thi Pham une salle de classe et à organiser la rencontre avec les élèves.
- Toutefois en cas d'incompatibilité de date ou de la salle avec la planification pédagogique pour la saison de diffusion, l'ENMDAD peut modifier le calendrier en s'engageant à prévenir les organisateurs et proposer une solution de remplacement.
- L'ENMDAD s'engage à communiquer auprès de ses élèves la tenue de l'événement.

Le partenaire :

- S'engage à prendre en charge la venue de Tam Thi Pham à l'ENM le 27 mars 2025.
- Prend en charge les différents contrats relevant de l'utilisation quotidienne du lieu et nécessaire à son activité. Rémunère son personnel permanent et intermittent pour les missions relevant de son activité quotidienne.

Article 3 : Assurance

Les deux partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour les dommages sur chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour le compte de celles sous sa garde.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend effet au 1^{er} février 2025 jusqu'au 2 avril 2025 compris.

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai de préavis.

Il est expressément convenu que la présente occupation ne donne pas droit à relogement en cas de dénonciation de la convention.

Article 6 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces clauses entraînera la résiliation automatique de la présente convention.

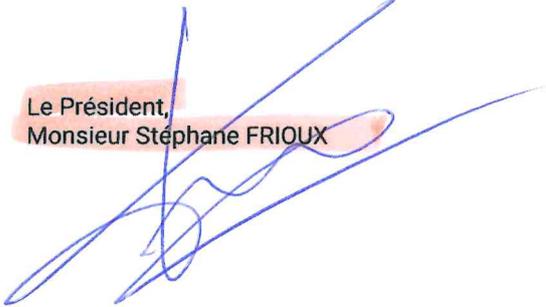
Article 7 : Attribution de compétences

En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'exécution de la présente.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 14/03/2025

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de
l'ENM de Villeurbanne

Le Président,
Monsieur Stéphane FRIOUX



Pour Le conservatoire de Bourg-en-
Bresse

Le co-représentant
Monsieur Jean-Charles FRANÇOIS

